

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 09/04/2024

DECISION N° 20240409_B_052

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Roland RIVET, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY,

Étaient excusés représentés : Daniel DURIEUX : Pouvoir à M.
GIRODET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à M. VIAL

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20191210_D_156 du Conseil Communautaire du
10 décembre 2019 portant sur le Contrat Territoire d'Industrie
2019/2022,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Territoire d'Industrie : convention de cofinancement du poste d'animation /
coordination**

Le Bureau,

N° 20240409_B_052

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Valide le renouvellement du dispositif territoire d'industrie Le Puy-Jeune Loire,
- Valide le cofinancement du poste d'animation/coordination selon une répartition
déterminée entre les EPCI concernées dans la limite de 20 000 €, de la manière
suivante :
 - o CAPEV : 10 000 €
 - o CC Loire Semène : 1 864 €
 - o CC Haut Lignon : 1 299 €
 - o Cc Haut Pays du Velay Communauté : 1 246 €
 - o CC Marches du Velay Rochebaron : 3 248 €
 - o CC des Sucs : 2 343 €
- Approuve la convention qui en découle et autorise Monsieur le Président à la
signer.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 09 avril 2024

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240409-20240409_B_052-AU
Reçu le 08/08/2024